

# FINALES REGIONALES MASCULINES SENIORS



## ORGANISATION & REGLEMENT SAISON 2024 – 2025

**TABLE DES MATIERES**

<b>1 – ORGANISATION ADMINISTRATIVE</b> .....	<b>3</b>
1.1 – INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE .....	Erreur ! Signet non défini.
1.2 – MISSIONS, TACHES, RESPONSABILITES .....	4
1.3 – INFORMATIONS ET CONSIGNES .....	5
1.3.1 – ARRIVEE DES BENEVOLES DE L’ORGANISATION .....	5
1.3.2 – ARRIVEE DES DELEGATIONS FINALISTES .....	5
1.3.3 – ACCES A L’AIRE DE JEU .....	5
1.3.4 – FEUILLE DE MATCH DEMATERIALISEE.....	5
1.3.5 – PROTOCOLE REMISE DES RECOMPENSES .....	5
1.3.6 – OBJETS INTERDITS DANS LES STADES .....	5
1.4 - BILLETERIE .....	5
<b>2 – ORGANISATION SPORTIVE</b> .....	<b>6</b>
2.1 – PLAN GENERAL D’ACCES A AIX EN PROVENCE.....	6
2.2 – SITE D’AIX EN PROVENCE.....	7
2.2.1 – ITINERAIRE D’ACCES AU STADE MAURICE DAVID .....	7
2.2.2 – PLAN D’AMENAGEMENT DU STADE MAURICE DAVID.....	8
2.2.3 – TERRAIN D’HONNEUR (Pelouse synthétique) .....	9
2.2.4 – TERRAIN ANNEXE (Pelouse synthétique) .....	10
2.2.5 – OCCUPATION DES VESTIAIRES .....	11
2.2.6 – DEROULE HORAIRE DES FINALES .....	11
<b>3 – REGLEMENT SPORTIF</b> .....	<b>12</b>
3.1 – DESIGNATION DES FINALISTES.....	12
3.1.1 – FINALES MASCULINES SENIORS .....	12
3.1.2 – QUALIFICATIONS SPECIFIQUES ET LIMITATIVES .....	12
3.2 – DUREE DES RENCONTRES .....	12
3.3 – MATCH NUL EN FINALE.....	12
3.4 – EQUIPEMENTS DES EQUIPES.....	12
<b>ANNEXE 1 – ARTICLE 454</b> .....	<b>13</b>
<b>ANNEXE 2 – REGLE DU JEU N° 8</b> .....	<b>14</b>
<b>ANNEXE 3 – REGLE DU JEU N° 4</b> .....	<b>15</b>
<b>ANNEXE 4 – OBJETS INTERDITS DANS LES STADES</b> .....	<b>16</b>

## 1 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

FOOD TRUCKS - PHOTOBOOTH - BUVETTE - JEUX GONFLABLES

# FINALES RÉGIONALES SÉNIORS

**SAMEDI 3 MAI 2025 | DÈS 10H00**  
STADE MAURICE DAVID À AIX-EN-PROVENCE

OUVERTURE DES PORTES À 9H00  
ENTRÉE 6€ - TARIF RÉDUIT 3€\* - GRATUIT POUR LES MOINS DE 16 ANS

## 1.1 – INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE

Pour la saison **2024-2025**, la **Ligue SUD** organise les **Finales Régionales Seniors** avec le concours du club de **PROVENCE RUGBY**.

Il appartient à la Ligue SUD de faire les demandes de mise à disposition des installations sportives auprès des services de la **Mairie de ce club**.

Les **Finales Régionales Seniors** se dérouleront le **Samedi 3 Mai 2025** sur les installations sportives du **Stade Maurice David**.

## 1.2 – MISSIONS, TACHES, RESPONSABILITES

<b>Commanditaire</b>	Sébastien <b>RIZZA</b>	
<b>Représentant club organisateur</b>	Frédéric <b>GRACIANETTE</b>	
<b>Chef de projet</b>	<b>Administratif</b>	Alain <b>GUEIT</b>
	<b>Sportif</b>	Patrick <b>BEZIAT</b>

MISSIONS & TACHES	RESPONSABLE LIGUE	Domaine de responsabilité	
		Stade	
<b>SECRETARIAT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réservations installations</li> <li>Invitations</li> <li>Communication – Marketing</li> </ul>	Alain <b>GUEIT</b> Mireille <b>DOREY</b> Stéphanie <b>FERAUD</b> Mégane <b>BATAJON</b> Julia <b>DAGUZAN</b>	Stade Fonctions	<b>Maurice David</b>
<b>ORGANISATION - ACCUEIL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accueil VIP et Officiels</li> <li>Photographe</li> </ul>	Frédéric <b>VAUDO</b>	Elus Ligue	<b>6</b>
<b>BILLETERIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Trésorerie</li> <li>Contrôle des billets</li> </ul>	Jean-Michel <b>LARDON</b>	Elus Ligue Bénévoles Ligue	<b>1</b> <b>2</b>
<b>ADMINISTRATION TERRAIN</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accueil des équipes</li> <li>Contrôle accès terrain</li> <li>Gestion horaires matches</li> </ul>	Patrick <b>BEZIAT</b>	Bénévoles Commission des Epreuves	<b>6</b>
<b>COMMISSION TECHNIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision des équipes</li> </ul>	Pierre <b>LEROY</b>	Cadre technique	<b>2</b>
<b>ARBITRAGE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Arbitres de champ</li> <li>Arbitres de touche</li> </ul>	Maurice <b>DUNY</b>	Superviseur Arbitres de champ Arbitres de touche	<b>2</b> <b>10</b> <b>20</b>
<b>REPRESENTANTS FEDERAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>R.F terrain</li> </ul>	Alain <b>TOGNA</b>	Coordonateur Représentants Fédéraux	<b>2</b> <b>20</b>
<b>SECURITE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Agents de sécurité</li> <li>Contrôle accès du public</li> </ul>	Jean-Claude <b>RAMELLO</b>	Bénévoles Ligue Société de sécurité	<b>2</b> <b>4</b>
<b>MEDICAL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Médecins</li> <li>Assistance médicale</li> </ul>	Jean-Jacques <b>RAYMOND</b> Alain <b>DARRE</b>	Docteur Protection civile	<b>1</b> <b>4</b>
<b>RECOMPENSES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ventilation des boucliers</li> <li>Organisation protocolaire</li> </ul>	Alain <b>RINALDI</b>	Bénévoles Ligue	<b>4</b>
<b>REPAS - RECEPTIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle des invitations</li> <li>Personnel</li> </ul>		Bénévoles Club	
<b>BUVETTES</b>		Bénévoles Club	
<b>Total</b>			<b>86</b>

## 1.3 – INFORMATIONS ET CONSIGNES

### 1.3.1 – ARRIVEE DES BENEVOLES DE L'ORGANISATION

Tous les bénévoles de la **Ligue SUD et du club organisateur** devront être présents à **8h30 sur le site d'Aix en Provence**

A son arrivée chaque bénévole se rendra à l'accueil des bénévoles pour prendre possession de son accréditation et régler quelques petites formalités.

### 1.3.2 – ARRIVEE DES DELEGATIONS FINALISTES

Pour pénétrer dans l'enceinte sportive, le responsable de chaque délégation finaliste devra :

- Se rendre à la caisse du stade pour prendre possession de l'enveloppe contenant les invitations pour sa délégation (**30 billets**)
- Distribuer à chaque membre de sa délégation (joueurs, entraîneurs, dirigeants) un billet qui sera présenté à l'entrée du stade

Après être entré dans l'enceinte sportive, chaque délégation sera prise en charge par un bénévole de **l'Administration Terrain** pour :

- Recevoir une enveloppe contenant **30 invitations** pour la réception d'après match
- Déposer toutes les licences des joueurs, entraîneurs et dirigeants

**Nota :** Les bénévoles de l'administration terrain devront piloter sur le site la délégation et régler dans la mesure du possible tous les problèmes de logistiques qui leurs seront soumis.

### 1.3.3 – ACCES A L'AIRE DE JEU

Pour une meilleure gestion de l'aire de jeu, seront autorisés à pénétrer sur l'aire de jeu sous contrôle de **l'Administration terrain** :

- Les quatre personnes avec brassard composant le staff de chaque équipe finaliste
- Un photographe par équipe sur présentation de sa licence FFR
- Un photographe du club organisateur sur présentation de sa licence FFR
- Les photographes de presse sur présentation de la carte professionnelle de presse

### 1.3.4 – FEUILLE DE MATCH DEMATERIALISEE

**L'application de la Feuille de match dématérialisée sera utilisée pour les finales régionales seniors.**

**Nota :** La tenue de la Table de Marque sera assurée par les **représentants fédéraux**.

### 1.3.5 – PROTOCOLE REMISE DES RECOMPENSES

La Ligue SUD sera en charge de la remise des récompenses à l'issue de chaque finale suivant le protocole ci-dessous :

1. Remise du Trophée aux arbitres et représentants fédéraux
2. Remise du Trophée au finaliste
3. Remise du Trophée et du Bouclier au champion

### 1.3.6 – OBJETS INTERDITS DANS LES STADES

**A l'occasion des Finales Seniors, La Ligue SUD rappelle que pour assurer le bon déroulement des rencontres et la sécurité de chacun il est interdit d'introduire dans les stades certains objets dont la liste figure en **annexe 4** du présent règlement.**

**L'article 512.2.2 des Règlements Généraux précise les sanctions encourues dans le cas de désordre occasionnés dans l'enceinte sportive.**

## 1.4 - BILLETTERIE

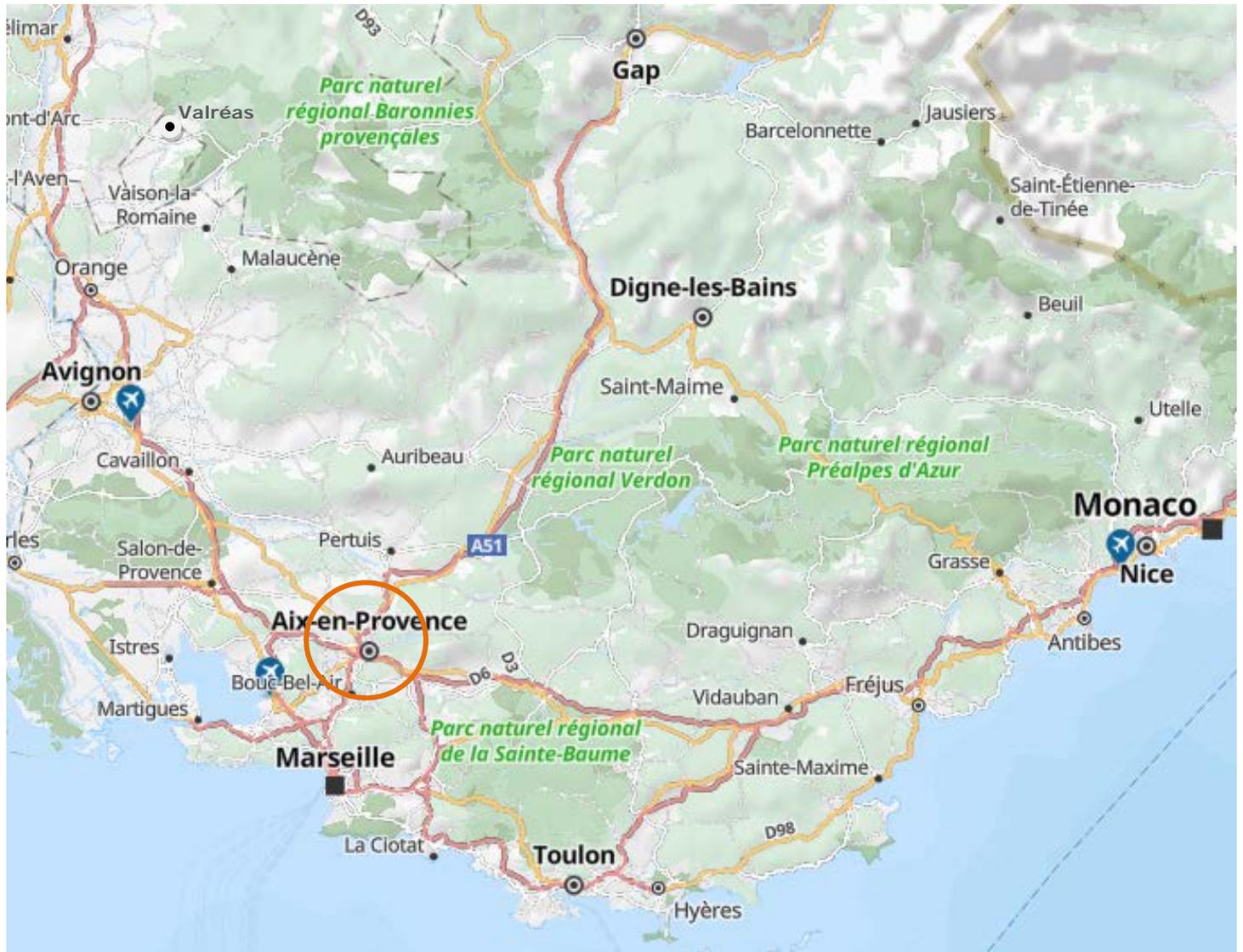
Pour les **Finales Régionales Seniors**, la Ligue SUD mettra en place sur le site une **billetterie payante** aux tarifs suivants :

- ❖ **6,00 €** : Entrée générale
- ❖ **3,00 €** : Personne en situation de handicap avec accompagnant
- ❖ **3,00 €** : Étudiant sur présentation de leur carte
- ❖ **Gratuité** : Enfant de moins de 16 ans

**Les cartes F.F.R. et Club ne donnent pas droit à l'entrée gratuite.**

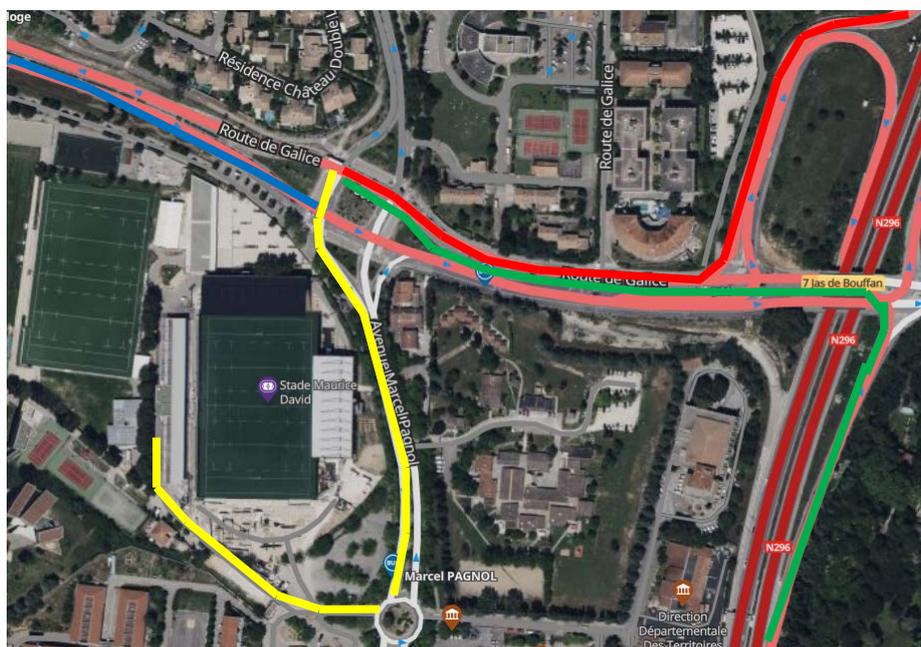
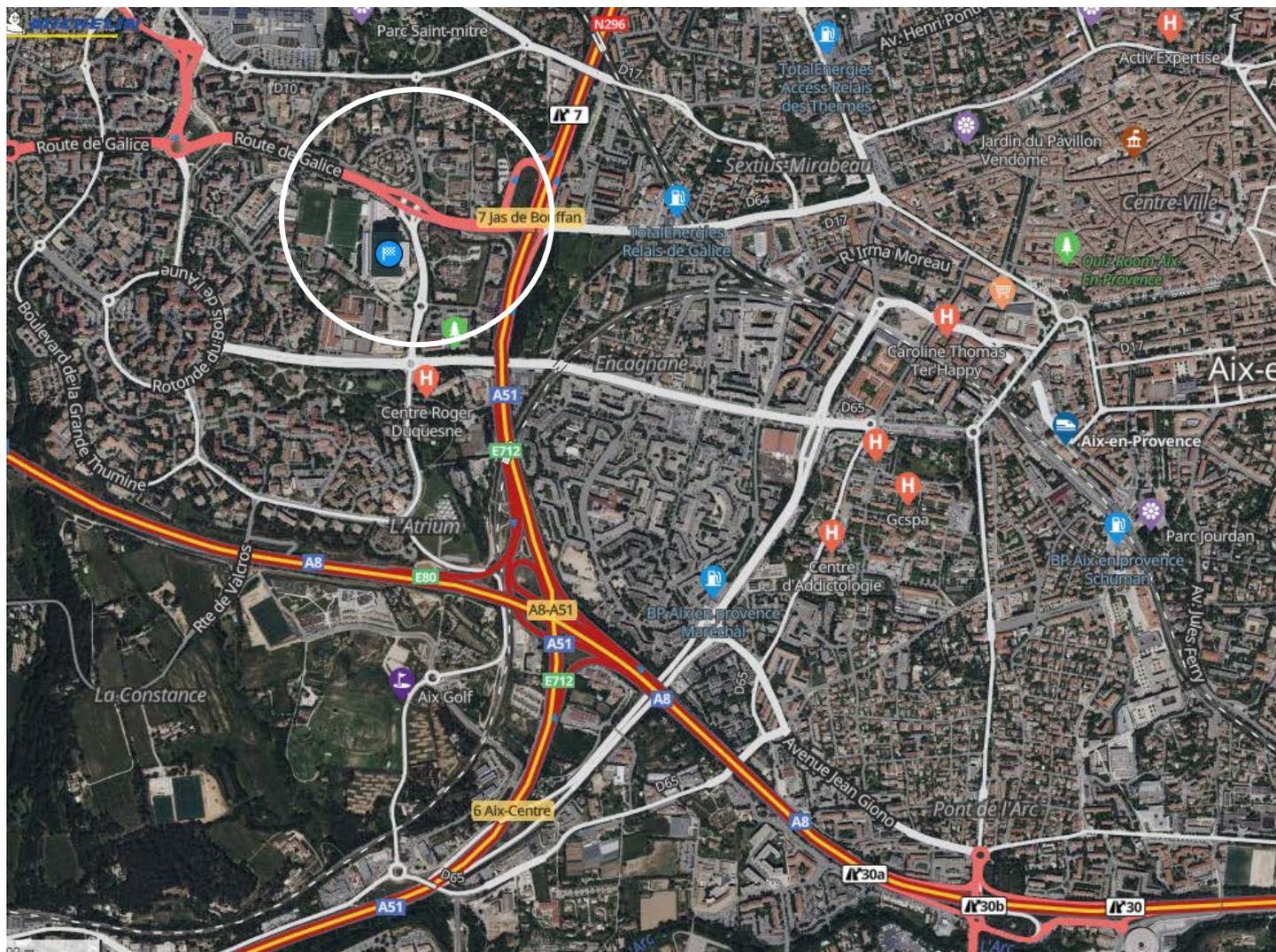
## 2 - ORGANISATION SPORTIVE

### 2.1 – PLAN GENERAL D'ACCES A AIX EN PROVENCE



## 2.2 – SITE D'AIX EN PROVENCE

### 2.2.1 – ITINERAIRE D'ACCES AU STADE MAURICE DAVID



- |  |  |   |
|--|--|---|
| <p><b>●</b> Provenance du Nord par <b>A7 et A8</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prendre la sortie N° 29 Jas de Bouffan</li> <li>2. Entrée dans Aix en Provence</li> <li>3. Au rond-point, prendre la 2<sup>ème</sup> sortie Route de Galice</li> <li>4. Au rond-point, prendre la 2<sup>ème</sup> sortie Route de Galice</li> <li>5. Au rond-point, prendre la 2<sup>ème</sup> sortie Route de Galice</li> <li><b>●</b> 6. Tourner à droite sur Avenue Marcel Pagnol</li> <li>7. Au rond-point, prendre la 1<sup>ère</sup> sortie</li> <li>8. Arrivée au Stade Maurice David</li> </ol> | <p><b>●</b> Provenance du Nord par <b>A51</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Continuer sur <b>N296/E712 Pontier-Jas de Bouffan</b></li> <li>2. Prendre la sortie N° 7 Berre-Aix Encagnane-Aix Jas de Bouffan</li> <li>3. Continuer sur <b>D64 Route de Galice</b></li> <li><b>●</b> 4. Tourner à gauche sur Avenue Marcel Pagnol</li> <li>5. Au rond-point, prendre la 1<sup>ère</sup> sortie</li> <li>6. Arrivée au Stade Maurice David</li> </ol> | <p><b>●</b> Provenance du Sud par <b>A8 et A51</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Après le péage de La Barque, prendre à droite sur <b>A8/E80</b></li> <li>2. Continuer sur <b>A8/E80</b></li> <li>3. Prendre à droite sur <b>A51</b></li> <li>4. Prendre la sortie N° 7 Aix Jas de Bouffan</li> <li>5. Tourner à gauche</li> <li>6. Puis tourner à gauche sur Route de Galice</li> <li><b>●</b> 7. Tourner à gauche sur Avenue Marcel Pagnol</li> <li>8. Au rond-point, prendre la 1<sup>ère</sup> sortie</li> <li>9. Arrivée au Stade Maurice David</li> </ol> |
|--|--|---|

### 2.2.2 – PLAN D'AMENAGEMENT DU STADE MAURICE DAVID



**2.2.3 – TERRAIN D'HONNEUR A (Pelouse naturelle)**

HORAIRE	FINALES	CLUB 1	CLUB 2
10 : 30	Réserves Régionale 2/3	<b>RC Noves-Eyragues</b>	<b>Gap Hautes Alpes Rugby</b>
		Arbitre de champ	Marion <b>GAUTHIER</b>
		Arbitre de touche 1	Stéphane <b>DURAND</b>
		Arbitre de touche 2	Patrice <b>ESPOSITO</b>
		Superviseur Territorial	Daniel <b>HOFER</b>
		Conseiller Arbitrage	Jean-Pierre <b>BERNASCONI</b>
		Evaluateur Territorial de R.F	Jean-Yves <b>TALON</b>
		Coordonnateur 1	Marc <b>ELIAS</b>
		Coordonnateur 2	Ninon <b>BRAUN</b>
		Représentant Fédéral	Eric <b>CONTICELLO</b>
12 : 45	Réserves Régionale 1	<b>RC Orange</b>	<b>RC Vallée du Gapeau</b>
		Arbitre de champ	Anthony <b>NAPOLI</b>
		Arbitre de touche 1	Benjamin <b>MANCIET</b>
		Arbitre de touche 2	Luka <b>JOUAN BAGGIONI</b>
		Evaluateur Territorial de R.F	Jean-Michel <b>FOULET</b>
		Coordonnateur 1	Olivier <b>PLEYNET</b>
		Coordonnateur 2	Marie-Claude <b>DRIGUEZ</b>
		Représentant Fédéral	Didier <b>LOUGE</b>
15 : 00	Régionale 3	<b>RCHCC 83</b>	<b>Rugby Ciotat Ceyreste</b>
		Arbitre de champ	Matthieu <b>DEVISE</b>
		Arbitre de touche 1	Yann <b>LE CLERRE</b>
		Arbitre de touche 2	Bilel <b>MARBOH</b>
		Superviseur Territorial	Marius <b>ALBAREL</b>
		Conseiller Arbitrage	Jean-Pierre <b>BERNASCONI</b>
		Evaluateur Territorial de R.F	Jean <b>COLOMBAUD</b>
		Coordonnateur 1	Patrick <b>COMBETTES</b>
		Coordonnateur 2	Amandine <b>GRUIT</b>
		Représentant Fédéral	Sébastien <b>FAGNON</b>
17 : 15	Régionale 2	<b>RC Le Beausset</b>	<b>Etoile SP Montoux</b>
		Arbitre de champ	Grégory <b>KOCH</b>
		Arbitre de touche 1	Thomas <b>SAUVAGNAT</b>
		Arbitre de touche 2	Olivier <b>DEBETZ</b>
		Superviseur Territorial	Jean <b>COMBE</b>
		Conseiller Arbitrage	Jean-Pierre <b>BERNASCONI</b>
		Evaluateur Territorial de R.F	Jean <b>COLOMBAUD</b>
		Coordonnateur 1	Marie-Claude <b>DRIGUEZ</b>
		Coordonnateur 2	Jean-Luc <b>LAUZEN</b>
		Représentant Fédéral	Donatien <b>BERLAND</b>

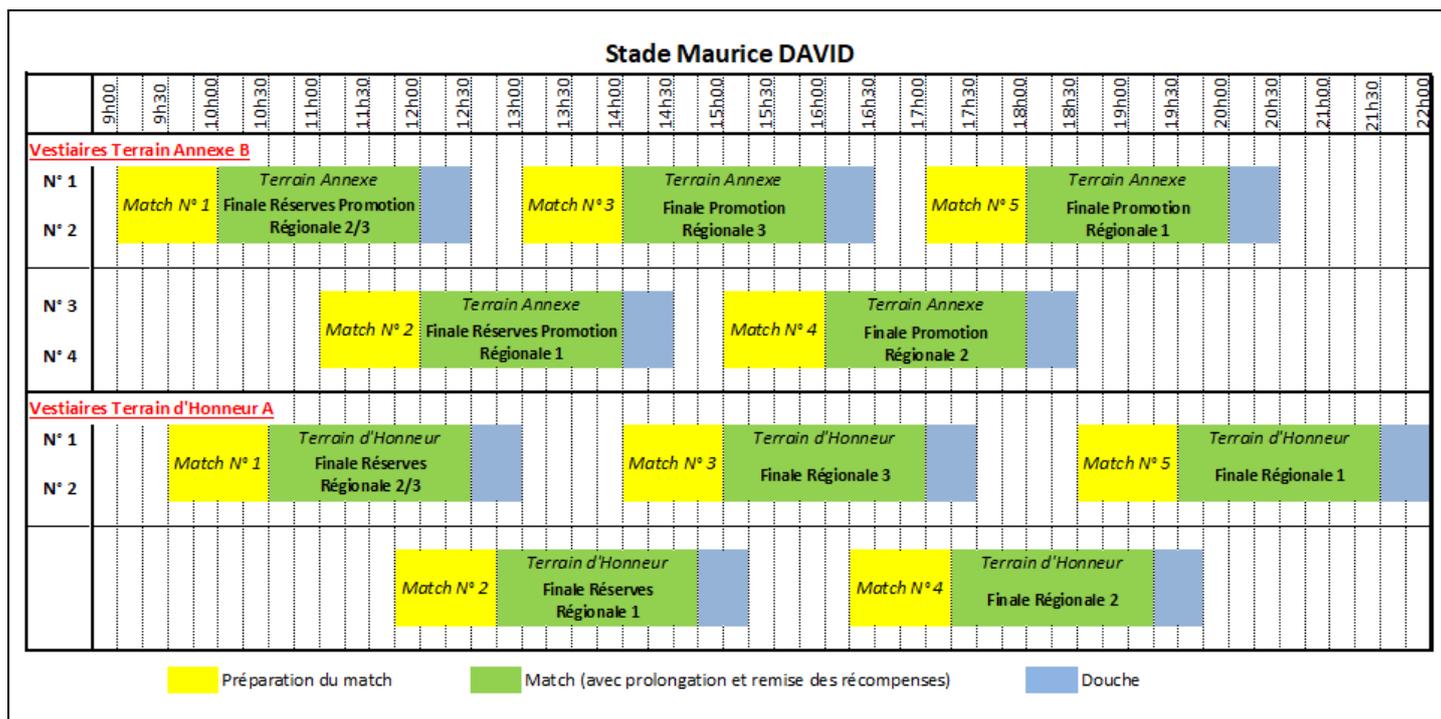
19 : 30	Régionale 1	US Valréas Rugby	RC Digne
		Arbitre de champ	Valentin <b>CAMBRIEL</b>
		Arbitre de touche 1	Samir <b>KHELIFI THOUAMI</b>
		Arbitre de touche 2	Sami <b>AKKARI</b>
		Superviseur Territorial	Hervé <b>CHOUCHANA</b>
		Conseiller Arbitrage	Jean-Pierre <b>BERNASCONI</b>
		Evaluateur Territorial de R.F	Jean <b>COLOMBAUD</b>
		Évaluateur Territorial de R.F	Jean-Michel <b>FOULET</b>
		Coordonnateur 1	Jérémy <b>TEYSSIER</b>
		Coordonnateur 2	Philippe <b>BERGUET</b>
		Représentant Fédéral	Joris <b>ARGENCY</b>

#### 2.2.4 – TERRAIN ANNEXE B (Pelouse synthétique)

HORAIRE	FINALES	CLUB 1	CLUB 2
10 : 00	Réserves Promotion Régionale 2/3	RC Ollioules	RC Le Pradet
		Arbitre de champ	Victor <b>DALMAS</b>
		Arbitre de touche 1	Mathieu <b>VILLARET</b>
		Arbitre de touche 2	Sébastien <b>DALMAS</b>
		Superviseur Territorial	Alain <b>MORETTO</b>
		Conseiller Arbitrage	Laurent <b>GROS</b>
		Evaluateur Territorial de R.F	Jean-Michel <b>FOULET</b>
		Coordonnateur 1	Antoine <b>HURION</b>
		Coordonnateur 2	Christophe <b>GARCIA</b>
		Représentant Fédéral	Mohamed <b>BEN ALLEL</b>
12 : 00	Réserves Promotion Régionale 1	SC Salon	RC Digne
		Arbitre de champ	Fouad <b>HAMMADI</b>
		Arbitre de touche 1	Régis <b>MORAN</b>
		Arbitre de touche 2	Didier <b>BOTTO LUCCHETTI</b>
		Superviseur Territorial	Claude <b>ROUX</b>
		Conseiller Arbitrage	Laurent <b>GROS</b>
		Evaluateur Territorial de R.F	Jean <b>COLOMBAUD</b>
		Coordonnateur 1	Jean-Michel <b>MORANDIN</b>
		Coordonnateur 2	Daniel <b>SEJOURNE</b>
		Représentant Fédéral	Romain <b>MARINELLO</b>
14 : 00	Promotion Régionale 3	Manosque RC	RC Maubecq
		Arbitre de champ	Vincent <b>CARDONA</b>
		Arbitre de touche 1	Jonathan <b>MAUREL</b>
		Arbitre de touche 2	James <b>SCHROLL</b>
		Superviseur Territorial	Bernard <b>ORLANDI</b>
		Conseiller Arbitrage	Laurent <b>GROS</b>
		Evaluateur Territorial de R.F	Jean-Yves <b>TALON</b>
		Coordonnateur 1	Elisabeth <b>ANTHOUARD</b>
		Coordonnateur 2	Jonathan <b>ROYER</b>
		Représentant Fédéral	Sandrine <b>GRIVELET</b>

<b>16 : 00</b>	<b>Promotion Régionale 2</b>	<b>RC Arles</b>	<b>RC Ollioules</b>
		Arbitre de champ	David <b>AGUERA</b>
		Arbitre de touche 1	Sébastien <b>DALMAS</b>
		Arbitre de touche 2	Lorenzo <b>ALAIMO</b>
		Superviseur Territorial	Stéphane <b>VIGIER</b>
		Conseiller Arbitrage	Laurent <b>GROS</b>
		Evaluateur Territorial de R.F	Jean-Michel <b>FOULET</b>
		Coordonnateur 1	Véronique <b>REYNIER</b>
		Coordonnateur 2	Marc <b>ELIAS</b>
	Représentant Fédéral	Ingrid <b>SELLES</b>	
<b>18 : 00</b>	<b>Promotion Régionale 1</b>	<b>PM Cadeneaux Rugby</b>	<b>SC Salon</b>
		Arbitre de champ	Nabil <b>EL JABROUNI</b>
		Arbitre de touche 1	Yann <b>COLLOMB REY</b>
		Arbitre de touche 2	Cédric <b>BAURIN</b>
		Superviseur Territorial	Christophe <b>POUMEAUD</b>
		Conseiller Arbitrage	Laurent <b>GROS</b>
		Evaluateur Territorial de R.F	Jean-Yves <b>TALON</b>
		Coordonnateur 1	Audrey <b>MUSCAT</b>
		Coordonnateur 2	Jean-Michel <b>MORANDIN</b>
	Représentant Fédéral 2	Eric <b>LENOTTE</b>	

### 2.2.5 – OCCUPATION DES VESTIAIRES



### 2.2.6 – DEROULE HORAIRE DES FINALES

- 7 : 30 – 8 : 30 : Accueil bénévoles organisation
- 11 : 00 – 15 : 00 : Repas bénévoles Ligue SUD et Officiels des matches (roulement)
- 9 : 00 : Ouverture au public
- 10 : 00 – 21 : 30 : Finales Régionales (avec prolongation éventuelle et remise des récompenses)
- 21 : 30 : Réception finale V.I.P et organisation

## 3 – REGLEMENT SPORTIF

### 3.1 – DESIGNATION DES FINALISTES

#### 3.1.1 – FINALES MASCULINES SENIORS

Conformément à l'article III du règlement des compétitions Régionale 1, 2, 3 V04 du 07/09/2024, les vainqueurs des 1/2 finales des compétitions masculines Seniors disputeront la finale de leur catégorie.

#### 3.1.2 – QUALIFICATIONS SPECIFIQUES ET LIMITATIVES

Conformément à l'article 320.2 des Règlements Généraux, en rugby à XV et sauf réglementation particulière, pour être autorisé à participer à une rencontre de phase finale d'une compétition, un joueur ne doit pas avoir préalablement participé, au titre de la même saison, à un nombre total de rencontres de phases qualificatives avec une ou plusieurs autres équipes de niveau supérieur dans la même classe d'âge, correspondant à plus de la moitié du nombre de rencontres théoriquement prévues dans les phases qualificatives précédant la phase finale susvisée.

La participation à une rencontre s'entend par l'inscription sur la feuille de match correspondante.

La hiérarchie sportive des compétitions est indiquée dans l'article 315 des Règlements Généraux.

#### Dérogation :

Si au cours d'un même week-end, les deux équipes d'une association jouent en phase finale, les limitations relatives au nombre de match ne s'applique pas.

Si au cours d'un même week-end, l'équipe « UNE » d'une association senior joue en phase qualificative et l'équipe « Deux » joue en phase finale, les limitations relatives au nombre de match ne s'applique pas.

### 3.2 – DUREE DES RENCONTRES

La forme de jeu et le temps de jeu des finales Régionales Masculines seront les suivants :

- ❖ Forme de jeu : **Jeu à XV**
- ❖ Temps de jeu :
  - ✓ Périodes de **2 x 40 minutes**
  - ✓ Mi-temps de **10 minutes**

### 3.3 – MATCH NUL EN FINALE

Pour les compétitions Seniors, l'article 454.1 des Règlements Généraux (voir annexe 1) stipule qu'en cas d'égalité au score à la fin du temps réglementaire, l'arbitre fera faire, après un repos de 5 minutes, une prolongation de 20 minutes (10 minutes de chaque côté).

Si après cette prolongation, le score du match est toujours nul, l'équipe déclarée gagnante sera celle qui aura dans l'ordre :

1. Marqué le plus grand nombre d'essais au cours du match
2. Réussi le plus grand nombre de tirs au but effectués dans les conditions définies dans la Règle du jeu N° 8 des Dispositions spécifiques FFR (voir annexe 2)

### 3.4 – EQUIPEMENTS DES EQUIPES

Les équipes en présence doivent s'informer mutuellement des couleurs (maillot, short, chaussettes) qu'elles porteront le jour de la finale conformément à la Règle N° 4 des Règles du Jeu (voir annexe 3).

## **ANNEXE 1 - ARTICLE 454**

### **ARTICLE 454 - MATCH NUL EN MATCH ÉLIMINATOIRE**

Pour les compétitions professionnelles, voir Règlement de la L.N.R.

Les matches dits de « Barrages » sont considérés comme matches éliminatoires.

#### **454-1 - Catégorie Seniors masculins et féminines (18 ans et plus).**

S'il y a match nul à la fin de la durée réglementaire d'un match éliminatoire, l'arbitre doit, après un repos de cinq minutes, prolonger la partie de vingt minutes (dix minutes de chaque côté) sans repos au changement de camp.

Si, après cette prolongation, le score du match est toujours nul, il ne sera pas rejoué : l'équipe déclarée gagnante sera celle qui aura dans l'ordre :

1. Marqué le plus grand nombre d'essais au cours du match ;
2. Réussi le plus grand nombre de tirs au but effectués dans les conditions définies dans les règles du jeu n° 8.

#### **454-2 - Catégories « moins de 18 ans » et « moins de 16 ans » (masculins et féminines)**

En cas d'égalité au terme du temps réglementaire entre deux équipes, celles-ci ne joueront pas de prolongations et seront départagées comme prévu pour les seniors, sauf dispositions réglementaires particulières relatives à la compétition concernée.

#### **454-3 - Matches aller et retour en phases finales.**

Un match nul à la fin de la durée réglementaire, soit du match aller, soit du match retour, ne donnera pas lieu à prolongation.

**A l'issue des deux rencontres ayant opposé les deux équipes en matches aller et retour, l'équipe déclarée gagnante sera celle qui aura dans l'ordre :**

1. Obtenu le plus de points terrain (points bonus éventuels compris) à l'issue des deux rencontres
2. Obtenu le meilleur goal-average à l'issue des deux matches
3. Marqué le plus grand nombre d'essais au cours des deux rencontres
4. Réussi le plus grand nombre de tirs au but effectués à l'issue du 2<sup>ème</sup> match dans les conditions énoncées dans les règles du jeu N° 8

### **ARTICLE 455 - MATCH NUL EN FINALE**

Pour les catégories seniors masculins (y compris les Reichel-Espoirs **et Espoirs Fédéraux 1**) **et seniors féminines** des compétitions fédérales, en cas **d'égalité au score** après les prolongations, il sera fait application **des modalités de l'article 454.1** ci-dessus.

Pour les catégories « moins de 18 ans » et « moins de 16 ans » **(masculins et féminines)**, en cas **d'égalité au score à la fin du temps réglementaire**, **il n'y aura pas de prolongations et il sera fait application des modalités de l'article 454** ci-dessus.

**ANNEXE 2 – REGLE DU JEU N° 8****RÈGLE 8 - ETABLISSEMENT DU SCORE**

**Attention :** Ces dispositions sont applicables en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire et dans les conditions définies par les articles 454 et 455 des Règlements généraux F.F.R.

**1 - TIRS AU BUT**

Avant le début des tirs au but, l'arbitre doit procéder à un tirage au sort entre les deux capitaines : le gagnant choisira le côté des tirs, le perdant (ou son équipier) commencera les tirs.

**1<sup>ère</sup> série :** 5 coups de pied placés sur la ligne des 22 mètres, face aux poteaux de but.

**2<sup>ème</sup> série :** Toujours 22 mètres face aux poteaux de but, avec autant de coups de pied supplémentaires que nécessaire, selon le principe de la « mort subite ». La première équipe qui prend l'avantage est déclarée vainqueur, cela à nombre égal de coups de pied tentés par les deux équipes.

**2 - LES JOUEURS**

1 - Les tentatives de coups de pied de la première série indiquée au paragraphe 1 ci-dessus doivent être effectuées pour chaque équipe par cinq joueurs désignés par les capitaines :

- ↳ Immédiatement après le coup de sifflet final et
- ↳ Parmi les joueurs présents sur le terrain à ce moment-là.

Les cinq joueurs en question doivent botter à tour de rôle dans un ordre alterné : équipe A, équipe B, équipe A, équipe B, etc.

2 - Les tentatives de coups de pied de la deuxième série du paragraphe 1 ci-dessus doivent être effectuées pour chaque équipe par un joueur différent ne figurant pas parmi les cinq premiers tireurs mais toujours présent sur le terrain au coup de sifflet final.

3 - Si un joueur, retenu parmi les tireurs, se trouve pour une raison quelconque dans l'impossibilité de botter, il sera remplacé par un autre botteur choisi dans les conditions réglementaires ci-dessus et n'ayant pas déjà participé aux tirs aux buts.

**ANNEXE 3 – REGLE DU JEU N° 4****RÈGLE 4 – L'ÉQUIPEMENT DES JOUEURS****1 - COMPLÉMENTS D'ÉQUIPEMENTS**

La Règle du jeu **4.3.f.** autorise le port d'un protège-dents à tout joueur ou joueuse. En conséquence, porter un protège-dents est fortement recommandé.

**2-LES COULEURS**

Au cours d'un match, les joueurs doivent porter en priorité les couleurs de leur association figurant sur l'annuaire de la F.F.R

**Cas général : « équipe locale - équipe visiteuse »**

L'équipe locale doit informer l'équipe visiteuse des couleurs (maillots, shorts, chaussettes) qu'elle portera le jour du match, au plus tard la veille de la rencontre. Si malgré tout, les deux équipes en présence ont des équipements de mêmes couleurs ou de couleurs prêtant à confusion, l'équipe locale mettra à disposition de l'équipe visiteuse un jeu de maillots numérotés de couleurs parfaitement distinctes que cette dernière devra obligatoirement accepter.

**Cas particulier : match sur terrain neutre**

Les deux équipes doivent s'informer mutuellement des couleurs (maillots, shorts, chaussettes) qu'elles porteront le jour du match, au plus tard la veille de la rencontre. Si malgré tout, les deux équipes en présence ont des équipements de mêmes couleurs ou de couleurs prêtant à confusion, l'arbitre doit exiger de l'équipe qui a effectué le plus petit déplacement - le kilométrage sera déterminé selon la référence du site internet : [www.viamichelin.com](http://www.viamichelin.com) - itinéraire le plus rapide - qu'elle porte des équipements de couleurs parfaitement distinctes de celles de son adversaire.

Si une équipe refuse de se conformer aux dispositions précédentes, l'arbitre ne fera pas disputer la rencontre. L'équipe qui n'aura pas respecté ce règlement sera passible des sanctions définies au Titre V des Règlements Généraux.

Pour toute rencontre des divisions professionnelles, il sera fait application du Règlement de la L.N.R.

**3 – BRACELET ELECTRONIQUE**

Un joueur placé sous surveillance électronique peut participer à une rencontre à condition que le dispositif électronique correspondant soit suffisamment protégé de telle manière à préserver la santé des autres licenciés. Il appartient à tout licencié porteur d'un tel dispositif d'en informer l'arbitre avant la rencontre afin que ce dernier puisse contrôler sa bonne protection.

**ANNEXE 4 - OBJETS INTERDITS DANS LES STADES**

# RÈGLEMENT

## RELATIF AUX OBJETS DANS LES STADES

### Objets interdits

*Prohibited items*



Arme

Fumigène, pétard  
et autres articles  
pyrotechniques

Mégaphone

Drone

Perche à selfies

Bouteille, canette  
et tout autre  
contenant de plus  
de 50 cl

Vuvuzela, laser

Animal  
(sauf chien  
guide)

### Objets soumis à autorisation

*Items subject to prior authorisation*



Hampe de  
drapeaux et  
support de  
banderole

Banderole,  
drapeau, voile et  
maillot géant

Tambour

Parapluie

Bouteille et  
autre contenant  
de moins de 50 cl

Appareil photo

Valises, bagage  
et sac supérieurs  
à 45x36x20 cm

Casque et  
encombrant

• Tout objet pouvant servir d'arme par destination (couteau, outils...) : ces objets ne peuvent pas donner lieu à un dépôt en consigne.

• L'accès au stade est interdit à toute personne en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiant.

• Les banderoles, drapeaux ou panneaux contenant un message à caractère raciste, xénophobe, politique, philosophique sont interdits (contrôle visuel obligatoire).

• Si un propriétaire d'objet non autorisé refuse de s'en séparer, l'accès au stade lui sera interdit.

**MERCI POUR VOTRE  
ATTENTION**

**BONNES FINALES A  
TOUTES ET TOUS**